

PROCÈS-VERBAL

Cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le jeudi 25 mai 2023 à 18 h 30 au YMCA Saint-Roch, 500, avenue du Pont et par visioconférence

PRÉSENCES

Mme Alexia Oman	Présidente (2025)
Mme Emmy Lapointe	Vice-présidente (2025)
M ^{me} Raymonde Langlois	Trésorière (2024)
M. Jérémie Roques	Secrétaire (2024)
M ^{me} Francine Tremblay	Administratrice (2024)
M. Simon Gauthier	Administrateur (2024)
M. Thomas Brady	Administrateur (2025)
M. Robert Rousse	Administrateur (2025)

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur
------------------------	---

ABSENCE

AUTRES PRÉSENCES

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme
Mme Marie-Pier Larose	Conseillère en urbanisme
M. Christian Riel-Roberge	Conseiller en santé environnementale, Direction de santé publique, CIUSSS de la Capitale-Nationale
M. Philippe Robert	Médecin en santé publique

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

23-05-01	Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
23-05-02	Présence des administrateurs, conseillers et soutien
23-05-03	Lecture et adoption de l'ordre du jour
23-05-04	Fonctionnement du conseil d'administration
23-05-05	Trésorerie
23-05-06	Consultations publiques et demandes d'opinion
23-05-07	Présentation du projet Mon Environnement, ma santé
23-05-08	Rapport des groupes de travail
23-05-09	Point d'information du conseiller municipal
23-05-10	Période de questions et commentaires du public
23-05-11	Mention des correspondances et représentations passées
23-05-12	Levée de l'assemblée

Procès-verbal

23-05-01 Ouverture de l'assemblée et constat du quorum

M. Daniel Leclerc agit à titre de président d'assemblée et ouvre la séance à 18 h30.

23-05-02 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

s.o.

23-05-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

23-05-04 Fonctionnement du conseil d'administration

- **Cooptation**

Les candidatures n'ont pas encore toutes été finalisées. Le point est reporté à l'assemblée ordinaire du 15 juin.

Sollicitée, Mme Frédérique Lavoie, administratrice sortante, encore en réflexion.

- **Élection des officiers du conseil d'administration**

RÉSOLUTION 23-05-33

Concernant la désignation des dirigeants du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE Mme Raymonde Langlois est intéressée à poursuivre ses fonctions à la trésorerie ;

CONSIDÉRANT que Mme Alexia Oman, Mme Emmy Lapointe et M. Jérémie Roque, sont respectivement intéressés par la présidence, la vice-présidence, le secrétariat ;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre membre du conseil d'administration ne se dit intéressé par ces fonctions ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Mme Alexia Oman, présidente, Mme Emmy Lapointe, vice-présidente, M. Jérémie Roque, secrétaire et Mme Raymonde Langlois trésorière du conseil de quartier de Saint-Roch.

Mme Oman poursuit à titre de présidente d'assemblée.

- **Gestionnaires des médias sociaux et outils nuagiques**

Les nouveaux membres du conseil d'administration vont se répartir les tâches et les accès du Drive, de la boîte Mail et de la page Facebook du conseil de quartier. Un plan de communication sera élaboré dans les prochains mois.

- **Nomination des signataires du compte de banque**

RÉSOLUTION 23-05-34

CONSIDÉRANT l'élection du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2023;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2023, Mme Alexia Oman est élue présidente, M. Jérémie Roque, secrétaire et Mme Raymonde Langlois, trésorière du conseil d'administration du conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont les personnes qui occupent les postes de président, trésorier et secrétaire ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Mme Alexia Oman, présidente, Mme Raymonde Langlois, trésorière et M. Jérémie Roque, secrétaire, signataires des effets bancaires à compter du 25 mai 2023. Les noms du président sortant, M. Louis H. Campagna et du secrétaire sortant, M. Simon Gauthier, doivent être retirés de la liste des signataires.

Les changements au conseil d'administration doivent être rapportés au Registraire des entreprises. Il faut toutefois maintenant une copie des pièces d'identité des administrateurs pour faire les modifications.

Le registraire doit être mis à jour avant de procéder aux changements de signataires auprès de l'institution financière.

- **Calendrier des assemblées 2023-2024**

Le calendrier des rencontres sera le même qu'auparavant, à savoir le dernier jeudi du mois avec relâche en juillet, août et décembre.

M. Leclerc mentionne que la prochaine assemblée de juin pourrait se tenir le 15 au lieu du 29 juin pour faire relâche pendant le long congé de la fin juin. Tout le monde est d'accord.

Au nom de conseil de quartier, Mme Oman profite du moment pour remercier le président sortant, M. Louis H. Campagna, qui est assisté à la rencontre.

23-05-05 Trésorerie

- **État du compte courant**

Le solde du compte est de 2 841,02 \$. Les seules dépenses des mois de mars, avril et mai ont été les frais de banque mensuels de 2,95 \$. Il y a un chèque en circulation de 115 \$.

Le fichier Comptabilité 2023 tenu par la secrétaire de soutien, Mme Séguin, est disponible sur le Drive.

- **Suivi du [budget de fonctionnement 2023](#)**

À titre informatif, le budget annuel prévu pour les mignardises est de 260\$.

- **Chèques à émettre**

RÉSOLUTION 23-05-35

Concernant le paiement du secrétariat de rédaction des procès-verbaux.

CONSIDÉRANT la résolution [CA22-10-63](#) qui fixe le tarif annuel de Mme Séguin en 2023 SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer un montant de 115 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 25 mai 2023 sur dépôt du document.

23-05-06 Consultations publiques et demandes d'opinion

- **[Autorisation personnelle pour un cinéma au 541, Saint-Vallier Est \(Circuit Beaumont\)](#)**

À la demande du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou, le conseil de quartier tient par la présente une consultation publique sur le projet de modification réglementaire R.C.A.1V.Q. 481 qui consiste à permettre à l'organisme Antitube d'opérer un cinéma au 541, rue Saint-Vallier Est, dans l'édifice [Méduse](#). Le cinéma sera situé au 4^e étage et non au rez-de-chaussée et un nombre minimal de case de stationnement ne sera pas exigé.

La [présentation du projet](#) est faite par M. Avellan et par les représentants d'Antitube. À la suite de la période de question et commentaires, le conseil d'administration du conseil de quartier émet son opinion sur le projet.

Le rapport de la consultation publique sera disponible sur la [fiche web du projet](#). Seule la résolution du conseil d'administration figure au présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 23-05-36

Concernant l'opinion du conseil de quartier relativement au projet de modification R.C.A.1V.Q. 481 pour le 541, rue Saint-Vallier Est

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le règlement R.C.A.1V.Q. 481 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle pour le 541, rue Saint-Vallier Est (lot 1 623 114).

- **Retrait du [stationnement commercial](#) comme usage principal sous la bretelle ouest de l'autoroute Dufferin-Montmorency (12043 Mb)**

Le conseil de quartier est appelé maintenant à donner son opinion sur le projet de modification réglementaire R.C.A1V.Q. 479 qui vise à modifier l'usage principal du lot 12043 Mb comme aire de stationnement commercial en faveur d'un usage associé à un autre usage.

La consultation publique sur l'ensemble du projet et des zones concernées a eu lieu le 1^{er} mai dernier. Seule la zone 12043 Mb est située dans le quartier de Saint-Roch. Une brève présentation du projet est faite ce soir pour le bénéfice des personnes qui n'ont pu assister à la consultation publique.

Le rapport de la consultation publique sera disponible sur la [fiche web du projet](#). Seule la résolution du conseil d'administration figure au présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 23-05-37

Concernant l'opinion du conseil de quartier relativement au projet de modification réglementaire R.C.A.1V.Q. 479 touchant la zone 12043 Mb

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le règlement R.C.A.1V.Q. 479 touchant le stationnement commercial de la zone 12043 Mb.

23-05-07 Point d'information du conseiller municipal

Le point du conseiller est devancé pour permettre aux présentateurs du projet MEMS de s'installer.

Non-respect du personnel municipal – La Ville a émis le [24 mai 2023 un communiqué](#) invitant les citoyens à plus de bienveillance envers ses employés. La plupart des citoyens font preuve de respect et de courtoisie mais certains se montrent irrespectueux, grossiers, injurieux, haineux et même violents. Ce n'est pas admissible.

Eau potable – La Ville a adopté des mesures plus restrictives pour encadrer et gérer l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des pelouses et des jardins et pour le nettoyage extérieur ([communiqué 10 mai 2023](#)). Au lieu de deux jours d'arrosage du gazon par semaine, on passe à une fois par semaine, maximum deux heures. L'arrosage manuel des plantes et du jardin demeure permis. Les bacs à fleurs sur le trottoir sont permis en autant qu'ils ne dépassent pas les marches qui donnent accès à la maison.

Virage à droite – Intersection Saint-Dominique / boulevard Charest – Un panneau sera installé pour interdire le virage à droite pour ceux qui sortent de la rue Saint-Dominique afin de sécuriser le feu piéton.

Îlot Fleurie — La Ville a obtenu un droit de gestion sur la propriété situées sous les bretelles Dufferin et qui appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). L'usage et l'entretien du stationnement et du trottoir seront mieux encadrés et sécurisés. Il ne sera pas encore possible pour la Ville d'aménager un parc pour jeunes adultes comme le voulait le plan particulier d'urbanisme ([PPU secteur sud du centre-ville Saint-Roch](#)). Le stationnement sera utilisé dans les prochaines années pour compenser le retrait de stationnement sur rue pendant les travaux liés au tramway. Un système de vignettes sera mis en place prochainement. L'éclairage sera amélioré et les trous seront comblés. La partie de stationnement du Métro sera conservée pour le moment. Plus près de la rue Saint-Vallier, le terrain utilisé comme stationnement sera remis au vert. La portion sous les bretelles n'est pas l'idéal pour le verdissement à cause des résidus provenant de l'autoroute.

Projet Zénith – Un nouveau projet de logement social verra le jour sur le terrain de l'ancien poste d'Hydro-Québec sur la rue du Prince-Édouard. 108 logements seront disponibles dont 77 pour des familles et personnes seules et 31 pour des jeunes issus de la protection de la jeunesse qui seront accompagnés dans leur apprentissage de premier logement. Le projet comprend également un stationnement semi souterrain et étagé pour desservir la nouvelle cour municipale et le poste de police communautaire ainsi que les détenteurs de vignettes tempêtes.

Chaleurs excessives – L'Université Laval a mis en ligne le 2 mai 2023 une [carte interactive de vulnérabilité](#)

aux chaleurs accablantes sur laquelle on peut constater que le quartier de Saint-Roch est fortement vulnérable.

La Ville est très sensible à cet aspect dans ses projets de réaménagement comme celui de la rue Caron dans le quartier.



Questions et commentaires

Terrain à l'angle de Monseigneur-Gauvreau et Charest Est – Une citoyenne demande ce qu'il advient du terrain dans un secteur qui aurait bien besoin d'air et de verdissement coïncé qu'il est entre l'autoroute Dufferin-Montmorency et les constructions récentes en hauteur du Watson et du Caïman. Pourquoi ne pas faire de l'endroit un parc commémoratif pour la communauté chinoise ?.

M. Lachance ne nie pas le besoin commémoratif de la culture chinoise mais indique que le terrain a été acquis par la firme Synchro Immobilier ([DE2022-765](#)). Il indique par ailleurs qu'il a été clairement exprimé dans le [PPU](#) que les terrains situés en bordure du boulevard Charest Est devaient être réservés à des constructions en hauteur pour préserver le reste de la trame urbaine du quartier. Le terrain nouvellement acquis par Synchro ne fait pas exception à la règle. On ne connaît pas encore le sort que la firme réserve à ce terrain.

23-05-08 Présentation du projet Mon Environnement, ma santé (MEMS)

Mme Alexia Oman invite M. Riel-Roberge et M. Robert de la Direction de santé publique à présenter les résultats du projet et à répondre aux préoccupations des personnes présentes relativement à la qualité de l'air dans les quartiers centraux.

La présentation complète du projet rendue publique le 13 mars 2023 est disponible en ligne ([présentation du MEMS](#)). Les deux rapports ainsi que les [faits saillants et les recommandations](#) sont également disponibles sur la page web du CIUSSS-CN consacré au projet ([publications 2013](#)).

M. Riel-Roberge rappelle que le projet a été financé par la Ville de Québec et a débuté en mars 2018 pour répondre à des questions citoyennes sur la pollution de l'air et sur les nuisances dans les quartiers centraux.

Le projet visait à dresser un portrait de la qualité de l'air à Québec ainsi qu'une cartographie fine des polluants et à émettre des recommandations.

Bien que le sujet soit nettement apparenté, ce projet est complètement distinct de celui du Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques et distinct de l'échantillonnage réalisé par la Ville à l'automne dernier et dont les résultats devraient être publiés sous peu.

Le projet MEMS comportait un comité scientifique et un comité conseil composé de représentants des conseils de quartier, d'organismes environnementaux, d'industries, de la Ville et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

M. Riel-Roberge profite de l'occasion pour remercier M. Nicolas Saucier, ancien membre du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch (2015 à 2018), qui a fait partie du comité conseil tout au long du projet.

L'étude portait sur les concentrations de particules fines, de particules de toute taille en suspension, de neuf métaux, de dioxydes d'azote et de soufre, d'ozone et de bruit ainsi que sur une estimation de l'impact des particules fines sur les deux indicateurs de santé retenus soit l'asthme infantile et les problèmes cardiaques.

Les principaux constats sont que les concentrations de particules fines obtenues par des relevés mobiles sont présentes partout mais surtout près des grands axes routiers qui traversent le cœur de la ville (voir la figure plus loin). Elles résultent principalement du chauffage au bois et des activités industrielles et de transport.

Les zones les plus exposées au dioxyde d'azote, aux particules totales et au bruit sont également situées à proximité des grandes axes routiers (voir la figure plus loin). Les plus fortes concentrations de poussières en suspension sont recensées au printemps, lorsque les particules accumulées sont remises en suspension à la fonte des neiges.

L'exposition aux particules fines contribuerait chaque année au développement de 24% de nouveaux cas d'asthme infantile (20 cas estimés) et à 15 % des décès prématurés résultant d'une maladie cardiaque ischémique (anémie, arrêt ou insuffisance cardiaque) (33 cas estimés).

L'exposition aux autres polluants contribue peu aux problèmes de santé. Le nickel et le cobalt sont surtout présents à la station du Vieux-Limoilou et sont influencés par les vents

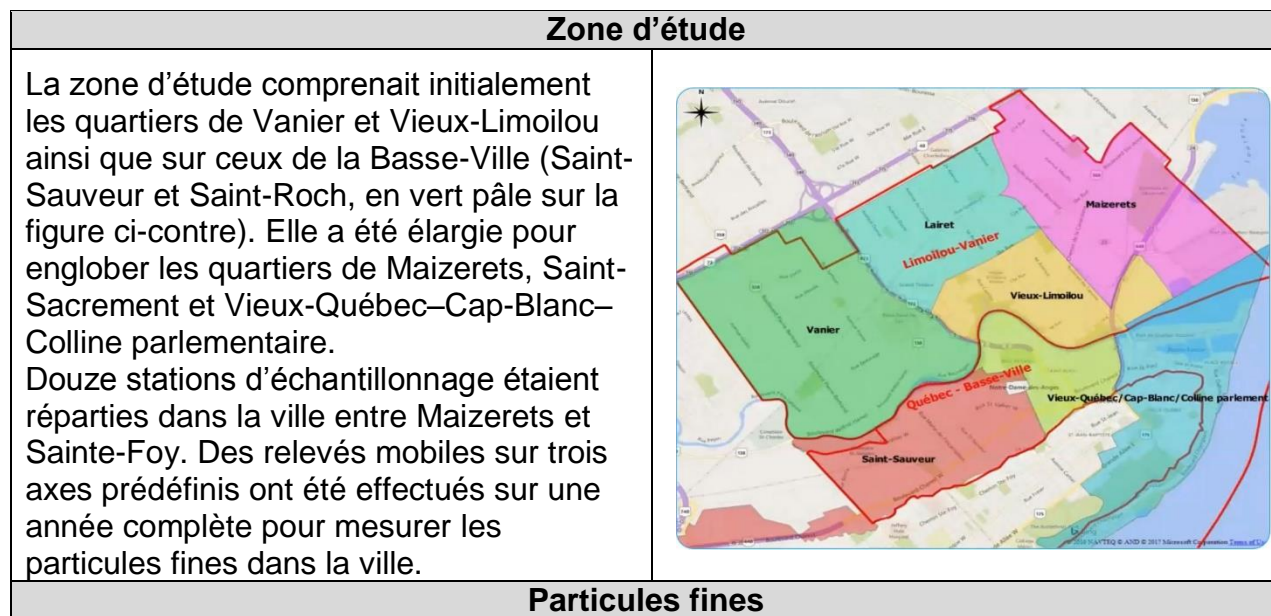
du nord-est en provenance du port de Québec. Les risques pour la santé sont très faibles, mais non acceptables pour autant. Les autres concentrations de métaux sont inférieures au niveau sécuritaire pour la santé.

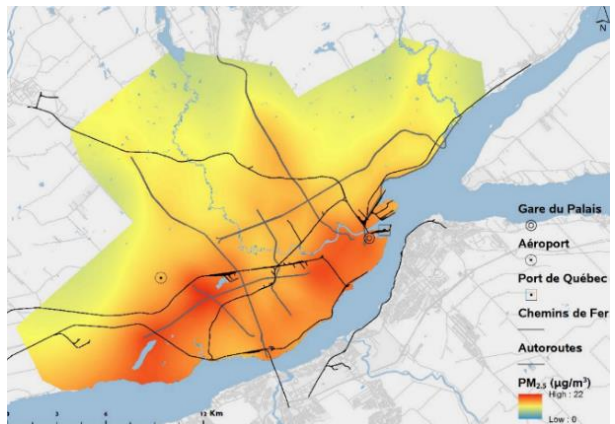
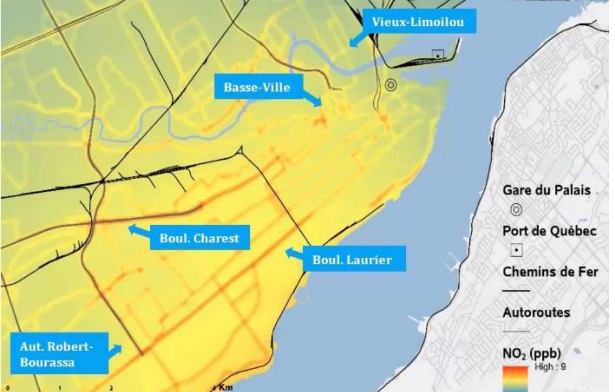
L'amélioration de la qualité de l'air serait bénéfique pour l'ensemble de la Ville mais des actions plus importantes sont nécessaires dans le secteur Limoilou, Vanier et la Basse-Ville pour contrer un environnement matériel, économique et social défavorable : le revenu médian y est très inférieur au reste de la ville, l'espérance de vie y est moindre et la mortalité pour causes cardiaques et respiratoires y est plus élevée.

Les neuf recommandations formulées à l'issue du projet concernent principalement la mise en place d'actions pour réduire les particules fines, les poussières, le dioxyde d'azote et le nickel, augmenter le verdissement et la déminéralisation, améliorer la gouvernance et la coordination des efforts.

La Direction de santé publique s'est engagée à promouvoir les recommandations auprès des acteurs concernés comme le ministère des Transports et de la mobilité durable, la Ville de Québec et la Communauté urbaine de Québec. Cela a commencé et va se poursuivre. Plusieurs des recommandations nécessitent des décisions collectives de société et interpellent les autorités élues. La Direction s'est aussi engagée à rapporter chaque année les états de qualité de l'air des stations en fonction des normes sanitaires de l'Organisation mondiale de la santé pour faciliter l'accès à l'information par les citoyens. La Direction veut également travailler avec le milieu de la recherche de la région de Québec pour qu'on développe la modélisation des impacts des différentes sources sur la qualité de l'air. Ce n'est pas le rôle comme tel de la Santé publique d'installer ou de maintenir des stations ou des capteurs. D'autres organismes en sont responsables. Le besoin, c'est d'arriver à modéliser les données pour établir une cartographie fine des polluants.

Pour leur part, les conseils de quartier peuvent contribuer à la suite du projet en s'appropriant les recommandations qui les interpellent et en les portant auprès des autorités concernées.



<p>Les concentrations de particules fines dans l'air extérieur obtenues par les relevés mobiles sont présentes partout mais surtout près des grands axes routiers. Elles résultent principalement du chauffage au bois et des activités industrielles et de transport.</p> <p>Les particules en suspension portées par des vents dominants peuvent se déplacer sur plusieurs kilomètres de leur point d'origine.</p>	
Dioxyde d'azote, particules totales et bruit	
<p>Les plus fortes concentrations de dioxyde d'azote se retrouvent le long des axes routiers et plus particulièrement le long du boulevard Charest, du boulevard Laurier et de l'autoroute Robert-Bourassa.</p> <p>Les particules totales et le bruit sont également plus élevés à proximité des grandes axes routiers.</p>	
Recommandations	
<p>Favoriser la mobilité active et réduire la circulation routière ;</p> <p>Améliorer le chauffage au bois et sensibiliser aux impacts sur la santé ;</p> <p>Augmenter le verdissement et la déminéralisation ;</p> <p>Réduire les polluants, les métaux et les poussières résultant du transport, des industries et de l'incinération ;</p> <p>Coordonner les actions et viser les normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%; border: 1px solid green; padding: 5px;"> <p>Pour réduire l'exposition aux particules fines, dioxyde d'azote :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilité durable 2. Poêles à bois plus performant 3. Verdissement et déminéralisation 4. Transports lourds, maritimes et ferroviaires 5. Diminution de la combustion industrielle et de l'incinération </div> <div style="width: 45%; border: 1px solid green; padding: 5px;"> <p>Pour réduire les impacts des poussières sur la qualité de vie et les risques liés au nickel :</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Atténuation des poussières de construction, routières, industrielles et portuaires 7. Diminution des concentrations de nickel <p>Pour une action efficace et concertée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Gouvernance pour coordonner les actions de qualité de l'air 9. Adopter des cibles intermédiaires en vue d'atteindre les recommandations de l'OMS </div> </div>

Questions et commentaires

Nickel – Pourquoi la norme a-t-elle été augmentée et quelles en sont les conséquences ?

R. Les normes sont passées en 2021 à 20 sur une base annuelle et à 70 sur une base journalière. Cette dernière norme a été fortement décriée parce qu'elle est passée de 14 à 70. La Santé publique considère que le risque pour la santé demeure faible même avec la nouvelle norme. Elle s'est plutôt opposée à la norme annuelle parce que de manière générale, on vise à réduire les normes et non à les augmenter.

La plupart du transbordement du minerai se fait à couvert sauf lorsqu'il est retiré des bateaux parce que les opérateurs doivent voir les pinces qui manipulent le minerai. Cette opération pourrait également se faire à couvert en utilisant des caméras ce qui diminuerait les émissions sur une base quotidienne.

Il y a plusieurs composés de nickel, mais à Québec, on pense qu'il s'agit surtout de pentlandite, un composé qui pourrait être plus cancérigène mais avoir un effet moindre sur les problèmes respiratoires.

Problèmes respiratoires – Ce qui affecte le plus le système respiratoire, ce sont les concentrations de dioxyde d'azote et de particules fines dont les concentrations sont nettement plus importantes que le nickel. Elles ont des impacts sur la santé, non seulement dans les quartiers centraux, mais également dans les quartiers du centre et de l'ouest de la ville.

Camionnage – Concernant ces concentrations qui sont plus importantes le long des axes routiers majeurs, peut-on réduire en diminuant le camionnage et les véhicules ? R. Le dioxyde d'azote est un polluant fortement lié au transport lourd et au transport automobile. Diminuer le nombre de véhicules est une solution. Toutefois, les camions étant souvent vétustes par rapport aux normes environnementales actuelles, la recommandation pour les acteurs les plus importants est de planifier la transition énergétique et de renouveler les camions afin qu'ils soient moins polluants. L'interdiction du camionnage sur une artère n'est pas non plus une solution lorsque le problème se déplace sur une autre artère.

Véhicules électriques – Les véhicules à essence émettent des particules fines par les gaz d'échappement, les pneus et les freins. Les véhicules électriques présentent un gain par rapport au dioxyde d'azote puisqu'ils n'en émettent pas mais les pneus et les freins en émettent et comme les véhicules sont plus lourds, ils en émettent presque autant que les véhicules à essence. Ce n'est donc pas une panacée. De plus, remplacer les véhicules à essence par des véhicules électriques ne changera rien à la congestion routière.

Feux extérieurs – Les poêles extérieurs devraient-ils être interdits au centre-ville ? R. La réponse n'est pas simple. Les particules fines sont généralement plus élevées en hiver et à cause du chauffage au bois. Les feux extérieurs sont surtout en usage l'été et ils émettent des particules fines, mais sur un court laps de temps. C'est plutôt leur nombre qui ferait une différence, mais il n'existe pas de données à ce sujet. Les données recueillies à certaines stations montrent des concentrations en été parfois aussi élevées qu'en hiver sans que l'on ait déterminé clairement les sources. Il y a certaine une question d'acceptabilité sociale en ce qui concerne les feux extérieurs (odeurs, fumées, irritations, etc.). Les données ne permettent pas pour le moment de recommander d'interdire les feux extérieurs. C'est un facteur à surveiller.

Gouvernance – Quels sont les moyens et le poids de la Santé publique en ce qui concerne la gouvernance ? R. Le rôle de la Santé publique en est un d'information et de recommandation. En ce qui concerne la qualité de l'air, plusieurs municipalités sont concernées ce qui nécessite des actions concertées et interpelle la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), la Ville de Québec, le ministère de l'Environnement et le ministère des Transports. D'où la recommandation de regrouper tous les partenaires publics incluant les groupes citoyens, les industries, les élus et le gouvernement.

En conclusion, M. Riel-Roberge et M. Robert invitent les gens intéressés à consulter la documentation en ligne qui abonde de détails, de données et de recommandations spécifiques. Mme Alexia Oman les remercie pour cette excellente présentation.

23-05-09 Rapport des groupes de travail

- **Plan d'action 2023-2025**

Le nouveau conseil d'administration reprend le dossier et compte le faire avancer au cours de l'été.

- **Qualité de vie Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)**

Le nouveau conseil connaît peu les tenants et aboutissants du groupe de travail. M. Gauthier qui en fait partie rappelle que deux rencontres ont eu lieu avec le CIUSSS-CN et la Ville et qu'une troisième rencontre est prévue au début de juin. Le [compte-rendu du 2 mars 2023](#) a été déposé sur la page web du conseil de quartier. Le deuxième, pour la rencontre du 20 avril 2023, devrait être paraître prochainement.

Les membres du groupe de travail sont des membres du conseil d'administration (M. Gauthier, Mme Langlois et Mme Tremblay) ainsi que des commerçants et des citoyens impactés (voir le compte-rendu du 2 mars).

Mme Oman mentionne que les gens qui désirent faire partie du groupe de travail peuvent en faire la demande aux adresses suivantes : conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca ou au 500, rue du Pont, 4^e étage, Québec (Québec) G1K 6N4.

Concernant la résolution 23-03-22 relative à un éventuel programme de dédommagement pour les commerçants et propriétaires impactés financièrement par des situations de nuisances publiques, M. Leclerc indique que la Ville étudie présentement la situation ainsi que la faisabilité d'un tel programme et qu'elle fournira ses orientations à ce sujet d'ici l'automne 2023.

- **Proposition des membres du conseil d'administration**

M. Leclerc fait le suivi des résolutions en cours.

Qualité de l'air – Devancer l'entretien printanier des rues et fournir les critères de priorisation (résolution 23-03-25, [23 mars 23](#)) – La Ville a devancé l'entretien des rues ce printemps pour permettre d'ouvrir les voies cyclables ([communiqué, 12 avril 2023](#)). Dès que les rues sont exemptes de neige et que la température est au-dessus de 0°C en avril, la Ville procède à un premier nettoyage grossier des artères et des côtes où l'on retrouve beaucoup d'abrasif. Puis vers la mi-avril débute le nettoyage avec la planification qui est rendue publique sur la [carte interactive du nettoyage des rues](#). Les critères de priorisation des rues sont les suivants : présence d'une bande cyclable; artères principales ou secondaires; rues avec trottoir; rues sans trottoir.

Mémoire sur la Vision en matière d'itinérance [Vision de l'itinérance](#) (résolution 23-03-19, [23 mars 23](#)) – Le Groupe de travail sur la qualité de vie Saint-Roch Sud-est a déposé le [compte-rendu du 2 mars 2023](#) sur le site de la Ville ([Vision en matière d'itinérance](#))

Bain portuaire L'Oasis – coûts d'opération (résolution 22-10-68, [24 novembre 2022](#)) – Une entente financière de 115 000 \$ a été conclue par la Ville avec le Port de Québec (sommaire décisionnel [BE2023-034](#)).

Hébergement touristique (résolution 23-03-24, [23 mars 23](#)) – L'usage commercial C10, hébergement touristique, est autorisé dans plusieurs zones du quartier Saint-Roch. (voir la [carte pour La Cité-Limoilou](#)). Il faut néanmoins s'enregistrer pour exploiter un établissement. [L'hébergement collaboratif](#) implique également de s'enregistrer.

La réflexion est toujours en cours concernant l'élaboration d'une stratégie pour renforcer l'encadrement de l'hébergement touristique en général. Ainsi, pour le moment, il n'est pas encore possible d'énoncer des orientations. Néanmoins, il est possible de mentionner que des mesures viseront une protection accrue de l'offre en logement et la protection du dynamisme des artères commerciales. De plus, il est important de mentionner que l'un des moyens efficaces de la lutte contre l'offre illégale est de permettre le développement de l'offre d'hébergement touristique légal répondant aux besoins des clientèles.

La Ville accorde une grande importance au contrôle de l'hébergement illégal. Des centaines d'interventions sont réalisées chaque année et plusieurs hôtes se voient forcer de retirer leurs offres des plateformes de location après avoir reçu la visite d'un inspecteur. Néanmoins, les éléments de preuve requis pour constituer un dossier en prévision d'une audience à la Cour municipale sont difficiles à recueillir. Les plateformes contribuent aux difficultés en masquant les adresses précises des hôtes. Des stratégies d'enquêtes qui exigent beaucoup de temps sont nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.

Par ailleurs, la Ville ne peut assumer l'entière responsabilité concernant la sécurité d'un lieu lorsque des travaux sont réalisés sans permis. Son personnel ne peut malheureusement pas connaître l'ensemble du parc immobilier de la Ville. La Ville valide toutes les normes relatives à la sécurité lorsqu'une demande de permis est déposée en bonne et due forme. De plus, autant les inspecteurs que le Service de la protection contre les incendies effectuent de nombreuses inspections dans les bâtiments chaque année pour éliminer les non-conformités. Les citoyens ne doivent pas hésiter à composer le 311 pour signaler un aménagement qui peut sembler dangereux. Des vérifications seront alors réalisées par la Ville et des corrections exigées, le cas échéant.

Nuisances reliées aux nombreux chantiers (résolution 23-03-23, [23 mars 23](#)) – Quelles sont les mesures de mitigation qui sont exigées de la part des entrepreneurs et promoteurs et quelles sont les situations qui peuvent être dénoncées à la Ville par la population ?

Tous les enjeux de nuisances ou de sécurité observés ou subis par les citoyens peuvent être signalés au 311, qu'il s'agisse du bruit, de la poussière, des odeurs, de la vermine, de la signalisation, de la circulation, des vibrations, etc.

Les citoyens peuvent également se présenter au bureau Info-Chantier situé au 305, boulevard Charest Est. Les signalements sont pris en charge et dirigés vers le bon service à la Ville. Généralement, les interventions impliquent des visites sur le chantier afin de s'assurer du respect des clauses au devis et de la réglementation.

En cas de non-conformité, des suivis sont effectués auprès des responsables du chantier ce qui peut mener à des pénalités ou à des constats d'infraction.

Plusieurs mesures préventives sont déjà en place pour relever les éléments perturbateurs rapidement et de façon préventive. À cet effet, un inspecteur en environnement, responsable de la prévention des nuisances, fait chaque semaine des visites de chantiers afin de détecter les non-conformités ou les nouvelles nuisances. Des agents du bureau Info-chantier font également des visites régulières des chantiers pour relever les problématiques. Chaque non-conformité ou nuisance est rapidement communiquée aux chargés de projet ainsi qu'aux responsables de chantier et des mesures correctrices ou de mitigation peuvent être demandées lorsque requis.

Des liens étroits sont maintenus entre la Ville et les entrepreneurs et la Ville assiste aux des rencontres de chantiers.

Toutes ces actions visent à assurer une proactivité dans la prévention des nuisances occasionnées par les chantiers municipaux, une cohérence dans les actions et une rapidité d'intervention dans la prise en charge des signalements ou des problématiques relevées.

23-05-10 Période de questions et commentaires du public

Écocentre mobile – M. Lachance indique que dans le district, l'écocentre mobile passe dans le quartier de Saint-Roch une année, et dans celui de Saint-Sauveur l'année suivante. Cette année, ce devrait être dans Saint-Sauveur. L'endroit et la date ne figurent pas encore au calendrier 2023 sur la [page web des écocentres mobiles](#) de la Ville. On peut appeler au 311 à ce sujet.

Collecte des résidus alimentaires – La distribution des bacs et sacs est réalisée à 80% et devrait être complétée le 31 mai dans La Cité-Limoilou. Au besoin, contacter le 311 pour en recevoir. À noter quelques consignes de base issues des premiers collectes : ne pas mettre le sac mauve dans le sac déchets ni sur le bac de collecte. Le sac doit être rempli à la moitié ou au trois-quarts. Au besoin, mettre le sac mauve et son contenu au congélateur pour éviter les odeurs avant de le mettre à la rue. Les matières ligneuses ne sont pas encore parties des matières ramassées.

Anonymat – Mme Alexia Oman mentionne qu'un contenant est disponible à l'entrée de la salle pour les personnes qui souhaiteraient poser des questions ou faire des commentaires de manière anonyme.

23-05-11 Mention des correspondances et représentations passées

- **Correspondance**

s.o.

- **Représentation**

s.o.

23-05-12 Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21 h 25.

La prochaine assemblée ordinaire aura exceptionnellement lieu le jeudi 15 juin 2023.

Mme Alexia Oman
Présidente

M. Jérémie Roques
Secrétaire

Annexe – Suivi des résolutions

Aide-mémoire – Suivi des résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-05-37 – Demande d'opinion, stationnement commercial, , mai 23 .	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur du retrait du stationnement commercial pour la zone 12043Mb (R.C.A1V.Q. 479)	
23-05-36 – Demande d'opinion, cinéma, 541, Rue Saint-Vallier Est, mai 23 .	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur de l'autorisation personnelle pour un cinéma dans l'édifice Méduse (R.C.A.1V.Q. 481)	
23-03-25 – Qualité de l'air au printemps, mars 23	Ville	Demander un nettoyage printanier plus hâtif lorsque les conditions le permettent	La Ville a devancé son calendrier ce printemps pour les voies cyclables. (12 avril 2023). Dans le quartier, le nettoyage a eu lieu principalement du 6 au 22 mai.
23-03-24 – Hébergement touristique Airbnb, mars 23	Ville	Demander les orientations de la Ville quant à l'hébergement touristique dans le quartier	L'usage hébergement touristique est autorisé dans plusieurs zones du quartier (carte). Les orientations sont à venir
23-03-23 – Mitigation des chantiers, mars 23	Ville	Demander des mesures de mitigation pour les nuisances occasionnées par les chantiers et travaux	Voir le procès-verbal du 25 mai 23 .
23-03-22 – Programme de dédommagement, mars 23	Ville	Demander un programme de dédommagement suite à des nuisances publiques	16 mai 23, la Ville étudie la faisabilité. Orientations à venir d'ici l'automne 2023. À suivre.
23-03-21 – MEMS, présentation, mars 23	DSP	Inviter la DSP à présenter les résultats du MEMS, le 25 mai 23	Résumé de la présentation dans le procès-verbal du 25 mai 23
23-03-20 – SCS, Motion de félicitations, mars 23	Interzone Sabsa	Transmettre les félicitations du conseil pour la 2e année d'opération du SCS	Lettre transmise le 1 ^{er} avril 23.
23-03-19 – Mémoire sur la Vision de l'itinérance, mars 23	Groupe de travail, Ville	Mandater le groupe de travail Saint-Roch sud-est pour rédiger et déposer un mémoire d'ici le 10 avril 23.	Le compte-rendu de la rencontre du 2 mars avec le CIUSSS-CN a été déposé sur le site de la Ville
23-03-18 – Opinion – Tablier de manœuvre, mars 23	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur de l'exemption des tabliers de manœuvre dans certaines zones du quartier R.C.A.1V.Q. 476, R.V.Q. 3143 .	Le rapport de consultation est disponible en ligne (fiche).
23-02-14 – Angle Charest et Mgr-Gauvreau, fév. 23	Ville	Obtenir les intentions de la Ville pour les lots 5889137 et 5889138.	19 déc. 22 CV-2022-1175 Vente des lots pour 515 k \$ avec servitude de borne d'incendie à Synchro Immobilier DE2022-765
23-02-13 – Location sous-sol église Saint-Roch, fév. 23	Fabrique	Consulter l'entente de location du sous-sol de l'église.	21 déc. 22, promesse d'entente DE2022-786 . 18 janv. 23, autorisation de signer CA-2023-0025 .
23-01-08 – École des Berges, janv. 23	Ville	Implanter des mesures transitoires concrètes aux abords de l'école	Le conseil sera tenu informé des aménagements en même temps que l'école par M. Lachance.
	Population	Adopter des comportements routiers préventifs, courtois et sécuritaires	
23-01-07 – Boulevard Charest, fosse à plantation, janv. 23	Ville	Prioriser le boulevard Charest Est, entre Langelier et Honoré-Mercier, pour la plantation et l'entretien d'arbres	4 arbres seront remplacés en 23. Des fleurs seront plantées dans les fosses localisées entre Langelier et Saint-Anselme .
22-10-69 – Données qualité de l'eau, nov. 22	Ville	Diffuser les données de la qualité de l'eau, notamment au bassin Louise	14 fév. 23, diffusion sous la responsabilité du Port de Québec. Pour les autres lieux, la Ville étudie outils les plus appropriés pour partager l'info.

22-10-68 – Bain portuaire, nov. 22	Ville	Contribuer aux coûts d'opération notamment des surveillants-sauveteurs.	25 mai 23, la Ville a signé une entente de 115 000\$ avec le Port de Québec (BE2023-034).
22-10-67 – Projets de verdissement, nov. 22	Ville	Présenter au conseil les projets de verdissement impactant la canopée.	
22-08-53 – Expertise du CIUSSS-CN, sept. 22	CIUSSS-CN	Répondre à la sollicitation de l'expertise de l'institution sur des enjeux de santé et de santé mentale.	Sollicitation , 19 déc. 22. Réponse , 26 janv. 23. Première rencontre, 2 mars 23. 2 ^e rencontre, 20 avril 23.

Légende : CIUSSS-CN Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale ; DSP Direction de la santé publique ; MEMS Projet Mon environnement, ma santé du CIUSSS-CN ; SCS Site de consommation supervisée